

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES MARINES

SENSIBILISATION, ÉDUCATION
ET COMMUNICATION
OUTRE-MER
BUDGET : 40 K€

CONTEXTE

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : UN DÉSASTRE POUR LA BIODIVERSITÉ D'OUTRE-MER

Elles sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité dans les collectivités françaises d'Outre-mer. Les conséquences négatives de ces espèces sont également socio-économiques et sanitaires.

Le milieu marin n'est pas épargné par le phénomène. Le poisson Lion, dans les Caraïbes, est considéré comme l'une des menaces majeures pour les écosystèmes coralliens.

UNE SENSIBILISATION DU PUBLIC TROP FAIBLE

Alors que les espèces exotiques envahissantes terrestres sont assez bien identifiées et que des stratégies locales sont développées pour mieux prévenir leur introduction, leur dispersion et limiter leurs impacts, les invasions marines sont peu étudiées et souffrent d'un déficit important en matière de connaissances et de sensibilisation. Les structures qui ont en charge le suivi et la conservation des habitats marins sont confrontées à un manque de prise de conscience et de compréhension des impacts causés

par ces espèces, ainsi qu'à une rareté des informations sur les espèces et sur les meilleures pratiques à avoir en matière de prévention et de gestion.

COMMENT LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES S'ÉTENDENT ?

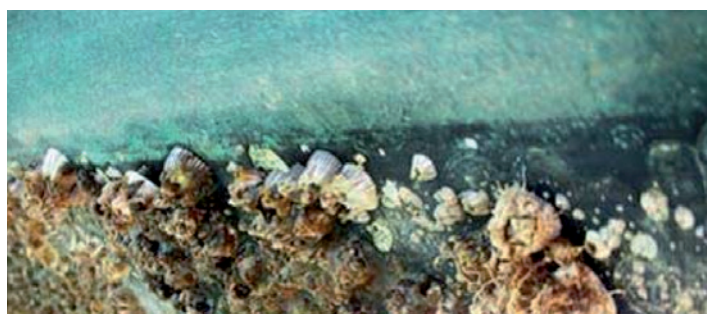
Les eaux de ballast, le biofouling, le commerce des espèces d'aquarium et l'aquaculture sont parmi les principales voies d'introduction d'espèces exotiques envahissantes marines. Différentes conventions internationales telles que la Convention sur la diversité biologique ou la Convention sur la gestion des eaux de ballast traitent de cette question, en particulier de la gestion des voies et vecteurs de dissémination. Face aux invasions biologiques marines, la prévention et la surveillance sont des éléments clés.

UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le projet proposé s'inscrit dans un contexte international favorable et s'articule avec diverses initiatives engagées à l'échelle nationale mais aussi localement en Outre-mer. Le projet viendra compléter les réflexions autour de stratégies en cours.



Eaux de ballast © www.marineinsight.com



Biofouling © www.slipstechnologies.com

PROJET

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la limitation des sources d'introduction accidentelles et volontaires des espèces exotiques envahissantes marines par la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques, en particulier en milieu portuaire et au sein des filières professionnelles. Le projet concerne l'ensemble des collectivités françaises d'Outre-mer.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Publication d'un guide de bonnes pratiques, illustré, proposant des solutions adaptées aux contextes des Outre-mer, et accompagné de recommandations pour limiter les risques d'introduction involontaire d'espèces exotiques envahissantes marines, renforcer la surveillance, et réduire leur diffusion et leurs impacts.
- Réalisation d'une synthèse sur les options et outils possibles en matière de traitement des eaux de ballast (en accord avec la Convention de l'Organisation maritime internationale traitant de ce sujet).
- Les bénéfices attendus sont une meilleure sensibilisation sur la menace des espèces exotiques envahissantes marines, sur les principales voies d'introduction et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour renforcer la prévention et la gestion de ces espèces.

CONDUITE & MISE EN ŒUVRE

Le projet s'inscrit dans un esprit collaboratif. Il bénéficiera de l'appui du réseau d'experts et de personnes ressources du Comité français de l'UICN, du réseau de l'Ifrecor, et mobilisera d'autres experts des différents thèmes abordés (eaux de ballast, biofouling...). Des collaborations seront développées avec des structures locales et des acteurs économiques concernés par le sujet.

Dans ce cadre un comité de suivi sera formé pour accompagner et appuyer la mise en œuvre du projet. Il sera régulièrement informé et consulté. Son rôle sera en particulier d'assurer que les solutions et recommandations proposées seront bien pertinentes et adaptées aux contextes et enjeux spécifiques de l'Outre-mer.

DURÉE

2 ans

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires seront les services environnement de l'Etat et des collectivités locales, les différents organismes en charge de la gestion des espaces naturels marins et côtiers en Outre-mer et les acteurs économiques.

PARTENAIRES

Agence des aires marines protégées, réserves marines, IRD, Ifremer, des acteurs économiques et des structures locales, etc...

CONTACTS

IFRECOR

Email : partenariats@ifrecor.com

Yohann Soubeyran

Chargé de mission «Espèces exotiques envahissantes - Espèces menacées»

Email : yohann.soubeyran@uicn.fr

Tél. : 04 67 61 57 44

UICN Comité français / Union internationale pour la conservation de la nature



Eaux de Ballast © CSIRO, sous licence Creative Commons



POUR LES RÉCIFS CORALLIENS

IFRECOR

MINISTÈRE
DES OUTRE-MER



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

IFRECOR
INITIATIVE FRANÇAISE
POUR LES RÉCIFS CORALLIENS